

Licencié Lyon Roller : quelle assurance FFRS en cas de problème ?

L'association Lyon Roller est affiliée à la Fédération Française de Roller Sports (FFRS) et l'ensemble de ses membres y sont licenciés.

Cette licence vous permet d'être couvert à travers son contrat d'assurance souscrit auprès de la MMA dès lors que vous pratiquez votre sport que cela soit lors des créneaux d'entraînement du club ou 24 heures sur 24 à des fins privées.

Cette assurance couvre les aspects de :

– Responsabilité Civile incluant les dommages corporels, matériels et immatériels avec garantie protection juridique

– Assurance Individuelle Accident (en complément de la sécurité sociale et de tout organisme complémentaire) :

- **Frais médicaux**, chirurgicaux et pharmaceutiques ; frais d'hospitalisation etc...
- **Dommmages aux équipements** : la garantie est étendue aux dommages matériels subis par les équipements utilisés (casque, rollers et protections). Il est appliqué un taux de vétusté de 20% par an. Montant de garantie : 750€ – Franchise : 30€
- **Assistance rapatriement** : en cas d'accident grave survenu à plus de 50km du lieu de résidence habituelle et nécessitant, après avis d'une Autorité Médicale compétente, l'intervention d'un assistant spécialisé.

Déclaration d'un accident

Tout accident doit être déclaré dans les 5 jours sur le site: <http://rolskanet-ffrs.net/index.php>

Doit être joint à cette déclaration d'accident tous les justificatifs qui seront utiles au règlement du dossier.

Contact en cas d'urgence

MMA ASSISTANCE FRANCE

- Téléphone : 01 40 25 59 59
- Indiquer votre appartenance à la FEDERATION FRANCAISE DE ROLLER SPORTS
- Le numéro de contrat d'assurance : 101 625 000
- Le numéro de code produit : 582 143
- Le numéro d'affiliation de LYON ROLLER : 069 577

Vous pouvez en outre télécharger :

- [Procédure Déclaration en Ligne](#)

Pour plus d'informations sur le sujet assurance, [n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements](#)